

trouve, assure-t-on, le projet de grands établissements commerciaux avec banques pouvant recevoir des marchandises en dépôt et faire des avances d'argent. Le but qu'on voudrait atteindre serait, entre autres, nous écrit-on, de ne point subir, pour les cotons, les soies, les laines et les autres matières premières, les prix réguliers de l'Angleterre.

M. Magnien, préfet de Saint-Brieuc, et beau-frère de M. de Saint-Paul, vient d'être cruellement frappé : il a eu la douleur de perdre sa fille, âgée de douze ans, par suite d'une fièvre typhoïde qui l'a emportée en quatre ou cinq jours.

C'est samedi prochain à onze heures que commenceront les opérations du tirage au sort pour les jeunes gens de la classe 1868 appartenant aux cantons de Roubaix.

Nous apprenons que 23,000 fusils et uniformes, destinés à la garde nationale mobile, viennent d'arriver à Lille où ils sont expédiés dans les diverses localités où auront lieu les réunions et les exercices.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— On écrit de Rome, 30 janvier :

« Malgré le froid très vif de ces derniers jours, le Pape n'a pas interrompu ses promenades. Lundi fête de la conversion de S. Paul, il s'est rendu, comme d'habitude, à S. Paul hors les murs. Les portières de sa voiture étaient ouvertes pour lui permettre de se montrer au peuple et de le bénir. Il portait le manteau rouge par dessus sa soutane blanche et le camouso (bonnet fourré) sous son bicorne rouge. Les gardes, nobles, les dragons et les prélats de l'escorte, avaient le visage marbré par la bise, mais personne n'osait se plaindre en présence de ce vieillard de 77 ans, si ingambe et si courageux.

Chose à peine croyable, Pie IX n'a pas de feu dans son cabinet de travail ; il y a seulement dans son antichambre un grand brasier de cuivre rempli de braises, sur laquelle on jette des pelures sèches de pommes et d'oranges pour embaumer l'appartement. Ce qu'on appelle le confortable est encore inconnu au Vatican. Les escaliers, les fenêtres, les salles, les chapelles, tout y a un air royal, mais en même temps une simplicité grandiose qui exclut le bien-être. La liste civile du Pape n'est, que de 3,500,000 francs, et avec cette somme, il doit pourvoir à son entretien personnel et à celui des résidences pontificales, payer les dignitaires de la Cour, les cardinaux, les nonces, faire des aumônes, etc.

— Nous lisons dans le Phare de la Loire :

Des incidents d'une certaine gravité et qui ont failli entraîner des conséquences déplorables, ont ému lundi la population d'un quartier central de Nantes, et les nombreux promeneurs témoins des faits que nous allons raconter :

Vers quatre heures et demie, une centaine de jeunes gens, de la classe de 1868, appelés à tirer à la conscription cette semaine, après avoir parcouru joyeusement une partie de la ville, arrivaient sur la place Royale. L'un de ces jeunes gens portait un drapeau tricolore fixé au bout d'une hampe ou pour mieux dire d'une perche d'au moins cinq mètres de longueur. Nos conscripts formèrent un cercle, près de la rue Saint-Julien, placèrent leur drapeau sur centre et se mirent à entonner, en dansant, une ronde populaire intitulée : *La Limousine*.

Jusqu'à tout alla bien, mais l'intervention d'un garde-de-ville vint jeter l'émoi parmi les bruyants danseurs. Le garde voulut, en effet, les empêcher de se livrer à ces ébats publics. Il pénétra au milieu de la "roule" et, à la suite de paroles ou d'actes que nous ne connaissons pas, il voulut s'emparer de l'un des jeunes gens. Cette tentative fut le signal d'une mêlée fâcheuse dans laquelle l'agent fut frappé, perdit son chapeau qui fut foulé aux pieds, puis jeté dans le bassin de la fontaine monumentale de la place Royale, où les récalcitrants manifestèrent l'intention de faire prendre un bain au malheureux garde.

Celui-ci, furieux, put s'échapper de leurs mains et gagner le poste de la place Gratin où il requit le concours de trois soldats avec lesquels il revint sur la place Royale. Les jeunes gens s'étaient reformés en colonnes et ils se disposaient à continuer leur promenade, mais à la vue du garde et des militaires, ils s'arrêtèrent et firent entendre des huées.

Le garde, de plus en plus irrité, dégaina et donna ordre aux trois soldats, venus là sans fusils, d'en faire autant. Ils obéirent, et, en voyant briller les armes, les deux mille personnes qui assistaient à ce conflit s'élevèrent et ne pensèrent plus qu'à prévenir l'effusion du sang.

Quelques habitants se jetèrent dans ce but au devant du garde et des soldats, saisirent les sabres et parvinrent à décider l'agent et ses aides à s'en aller. On cria de toutes parts, on s'attroupa et la position des trois militaires et de l'agent qui les commandait devenait critique. Un officier en bourgeois avait lui-même invité les soldats à remettre leurs armes au fourreau. Des citoyens lui vinrent en aide, d'un autre côté pour protéger ces militaires qui, grâce à cette intervention, purent se réfugier dans une allée voisine et de là regagner caserne la poste.

Quant à l'agent qui, au début de toute cette affaire, était bien loin de se douter des suites qu'elle allait entraîner, et qui paraissait avoir agi tout au moins avec irréflexion, il demanda "main-forte" au poste central, et revint ensuite avec plusieurs autres gardes pour procéder à des arrestations.

L'escouade déboucha de la rue de l'Arche-Sèche sur la place Royale, où, à sa vue, des clamours violentes s'élevèrent de la foule. Les gardes se trouvèrent enveloppés par cette foule croissante. Ils arrêtèrent deux individus qu'ils voulurent conduire au poste de la Muirie, en suivant la rue de l'Arche-Sèche. Mais une affluence hostile les accompagna en criant et en s'efforçant de dévêtir les jeunes gens qu'ils venaient de saisir.

Devant la halle, l'un des individus arrêtés parvint à prendre la fuite.

Arrivés à l'entrée du pont de l'Hôtel-de-Ville, les gardes furent plus vivement pressés. La foule les poussa en avant et cherchait à attirer à elle, au contraire, et à enlever le jeune homme qu'ils retenaient. L'un de ces gardes dégaina, mais il fut désarmé par la foule qui le maltraita. On remit cependant son épée à un autre agent, pendant que le prisonnier se sauvait à toutes jambes, sous la protection des témoins de cette scène.

Sans être autrement inquiétés, les gardes purent rentrer à leur poste.

Loins de nous la pensée de commenter ces faits avec amertume. L'animation qui a suivi les incidents d'abord très inquiétants dont nous venons de parler, nous commande la plus grande réserve.

Le maintien du bon ordre dans les rues est d'ailleurs nécessaire, mais depuis quelques temps en France, certains agents de l'autorité sont malheureusement disposés à faire usage de leurs armes. Il en résulte que le public est devenu d'une susceptibilité extrême et qu'il importe désormais de concilier les exigences du service avec une modération et un tact exceptionnels, sans peine de provoquer de graves conflits.

Ce qui s'est passé hier en est une preuve éclatante, et nous sommes persuadés que du côté de la population, comme de celui de la police, on en tirera des enseignements profitables aux deux sans lesquels, la sécurité générale ne serait plus qu'un mot.

Voici de nouveaux détails sur l'affaire de la rue Monthabor. Depuis son incarcération à Mazas, Firon, a été, ainsi que nous l'avons rapporté, comme inculpé d'être l'auteur de l'assassinat de la gouvernante de M. de Tesson, s'est constamment renfermé, répondant aux divers interrogatoires qui lui a fait subir M. Douët d'Arce, dans les dénégations les plus absolues.

La police se préoccupa alors d'établir par des preuves l'évidence de sa culpabilité.

A force de patience et d'investigations habiles, les agents de la sûreté surent que, le jour du crime, vers six heures du soir, Firon descendant de coupe, était entré chez un de ses amis, le nommé R..., cordonnier, qui occupe un local au rez-de-chaussée d'une maison de la rue Truffaut, à Batignolles. Celui-ci, questionné, reconnut qu'il avait, en effet, reçu la visite de Firon, lequel lui avait confié un coffret, avec la recommandation expresse de ne jamais le remettre qu'à lui ou à une personne venant de sa part avec un mot d'écrit signé de lui.

Le cordonnier ajouta que, ce coffret l'embarrassant, il avait jugé tout naturel de le déposer chez la fille X..., avec laquelle Firon entretenait des relations.

Le commissaire de police, M. D. s'granges, après avoir pratiqué chez R... une perquisition demeurée infructueuse, se transporta chez la fille X..., qui lui remit le coffret. Or, l'écrit, n'était vide.

Vraisemblablement, il devait contenir quelque chose lorsque Firon l'avait confié à R..., on présuma donc qu'il avait été ouvert, soit par tous deux agissant de concert, et que son contenu avait été soustrait.

En conséquence de ces présomptions, le cordonnier R... et la fille X... furent mis en état d'arrestation, et les agents de la sûreté ayant continué leurs investigations, ont fini par découvrir que R... avait ouvert le coffret avant de le remettre à la fille X... y avait trouvé des billets de banque qu'il avait gardés pour lui, et divers bijoux dont il avait fait présent à deux de ses parents et à sa femme, quoiqu'il fut séparé d'elle judiciairement depuis deux mois.

Les personnes qui possédaient les bijoux se sont empressées de les remettre au commissaire de police, et M. de Tesson, auquel ils ont été présentés, les a reconnus pour lui appartenir.

Ces constatations semblent ne plus laisser de doute sur la culpabilité de Firon, qui, accablé par les preuves réunies, confessa et finira probablement par avouer son crime.

M. Oscar Commettant, du *Sicile*, vient de lire le passage suivant d'une lettre adressée par un fils de famille à son ami intime :
« Hermance est une jeune fille accomplie, la femme de mes rêves. Elle m'aime et je l'adore. Malheureusement elle n'a que deux cent mille francs de dot, et ma fortune, sans compter mon oncle, dont l'asthme est en progrès grâce à ces dernières froids, s'élève à cinq cent mille francs. Je ne puis donc, raisonnablement, me marier avec Hermance. Ah ! si je n'avais comme elle que deux cent mille francs, je n'hésiterais pas, et avec de l'économie, nous vivrions comme deux tourtereaux Plains ton ami. »

— On lit dans le *Messenger de Toulouse*, qu'on a arrêté, avant-hier, à Toulouse, en vertu d'un mandat de M. le juge d'instruction de Montauban, deux jeunes artistes lyriques, Marie D... et Louise A... comme inculpées d'un vol de 12,000 fr. Au moment de leur arrestation, elles étaient encore nantées d'une somme de 10,800 fr. en or, ainsi que de plusieurs bijoux et objets de toilette nouvellement achetés avec l'argent provenant dudit vol. Le tout a été saisi. Ces deux dames avaient, dit-on, trouvé les 12,000 fr. dans un chambre garnie qu'elles avaient occupée ensemble à Montauban. Comment cette somme se serait-elle trouvée là ? C'est un mystère que la justice est chargée de nous dévoiler.

Le *Courrier de Marseille* rapporte que deux pauvres enfants, l'un âgé de cinq ans et l'autre de quatre, ont été victimes, samedi matin, d'un cruel accident. Leur mère, ayant à sortir vers onze heures, les renferma dans l'appartement qu'elle occupait avec son mari, dans la rue de Lodi. Quelques temps après le père survint et vit de la fumée s'échapper au-dessus de la porte. Il se hâta d'ouvrir, et alors un douloureux et terrible spectacle s'offrit à ses regards : ses deux enfants gisaient terre privés de sentiment, au milieu de la fumée épaisse qui, s'échappant d'un petit cabinet contenant des copeaux humides, avait rempli toute la pièce.

Le docteur Auphan, immédiatement appelé, a donné aux deux victimes tous les secours et les soins possibles, mais le plus jeune des frères n'a pu être rappelé à la vie ; l'aîné a repris connaissance, mais pour quelques heures seulement, et il est succombé à deux heures du matin.

On suppose que c'est en jouant avec des allumettes chimiques qu'ils auront mis le feu aux copeaux, qui, vu leur humidité, n'ont produit que de la fumée sans rien incendier.

Le tribunal d'Avignon vient de rendre son jugement dans l'affaire des troubles qui ont eu lieu au théâtre de cette ville. Ce jugement a acquitté trois prévenus et condamné MM. Beraud et Trapièrre à un mois d'emprisonnement ; Desparis, Jaquet et Garcin à 20 jours ; Reynes, à 15 jours ; Saarel, Sac et Ourman, à 10 jours ; Combe à trois jours ; à 25 fr. d'amende ; Grenier et Duzon à 25 fr. d'amende, et Caneau, trois jours d'emprisonnement. Le théâtre fermé à la suite des scènes de désordre qui ont motivé ces condamnations, a été rouvert à partir de jeudi 28 janvier.

En 1862, le cour de Breslau condamna à dix ans de réclusion deux ouvriers accusés de vol de grand chemin, cela sur le témoignage de l'individu qui se prétendait spolé par eux.

L'an dernier, il perdit prématurément la vue. Les réflexions que ce malheur lui fit faire l'amènèrent à avouer à la justice qu'il était parjure et qu'on ne lui avait rien pris. Il a, à son tour, été condamné à dix ans. L'une des victimes de son mensonge est morte sous les verrous ; l'autre vient d'être, le 13 janvier, solennellement réhabilité par la cour de Breslau.

— On écrit de Louvain :

« Notre ville a été samedi dernier le théâtre d'un affreux malheur. Un jeune homme d'une famille anglaise très-estimée, demeurant à Kessel-Loo et qui avait déjà été enfermé dans une maison de santé, se livrait depuis deux jours aux actes les plus excentriques.

Samedi dernier, il parvint à s'échapper de sa demeure et se rendit chez l'armurier Fitzkar, chez qui il acheta un revolver. Pendant qu'il faisait acquisition, il ne donna pas la moindre preuve d'insanité d'esprit.

À peine avait-il quitté le magasin que le père de cet infortuné jeune homme y entra et fit comprendre à l'armurier combien une telle arme pouvait être dangereuse entre les mains de son fils. La police avertie se mit à la recherche du jeune homme et elle était sur le point de le saisir, lorsqu'il parvint à s'échapper encore. Un seul pompier, le nommé Vincent, continua à le poursuivre, et au moment où il mit la main sur le fuyard, celui-ci se retourna et déchargea son arme sur le pompier, lequel il fit une grave blessure. On parvint cependant à se rendre maître de cet insensé et il fut enfermé dans la maison d'arrêt. Le blessé va un peu mieux.

— Un accident, qui rappelle ce qui dont a été victime le duc d'Orléans, a eu lieu dimanche à Fontenoy-aux-Roses.

M. G..., négociant en vins à Scèaux, s'était rendu chez son gendre, M. G..., boulanger à Vouves, où il avait passé gaiement la journée avec ses enfants.

Vers dix heures et demie du soir il les quitta et accepta l'offre que lui fit M. G... de le reconduire dans sa voiture.

Ils partirent, et comme ils suivaient la grande rue de Fontenoy-aux-Roses, l'une des roues de la voiture monta sur des gravats provenant d'une maison en démolition et il en résulta que le fort secoua. Le cheval eut peur et s'emporta.

M. G... craignant de verser, voulut s'échapper au danger en sautant ; il tomba la tête la première, sur la route et y resta étendu sans mouvement. A une centaine de pas plus loin, M. G... parvint à maîtriser le cheval, et revint précipitamment sur ses pas, afin de porter secours à son beau-père.

Il le trouva immobile, dit le *Droit*, la face contre terre, et, à l'aide de plusieurs personnes accourues, à ses cris, il le transporta dans la boutique d'un marchand de vin situé en face de l'accident. Là,

on essaya de lui donner des soins ; mais on reconnut bientôt qu'il avait cessé de vivre.

— Une très importante et très intéressante découverte archéologique vient d'être faite près d'Hildesheim, ville de Hanovre, par des soldats prussiens occupés à creuser le sol pour établir des retranchements. Cette découverte consiste en une grande quantité d'argenterie, des plats, des assiettes, des vases, des coupes à boire, des candélabres, etc. toutes d'argent pur et du plus beau travail.

La plus grande pièce est le couvercle d'un vase qui, quoique très oxydé, laisse voir encore des ciselures de haut relief, représentant des chiens et d'autres animaux. Une autre pièce, ouvrage d'une grande valeur artistique, est une coupe ornée de feuilles de vigne et de mascarons d'un travail exquis.

Puis un vase, sur le bord intérieur duquel est représentée une figure en pied de Minerve, avec le casque, l'épée et autres attributs dorés. Sur un autre vase est un médaillon représentant Hercule étouffant les deux serpents. On a supposé d'abord que ce précieux trésor appartenait à une époque relativement moderne, et qu'il avait été enterré pour être soustrait au pillage.

On a attribué les objets d'art qui le composent, successivement à Ghiberti, à Cellini ou à d'autres artistes italiens ; mais d'après un rapport fait sur ces objets par une commission du gouvernement prussien, ils appartiennent à la période de l'art romain. Quelques membres de la commission sont d'avis que cette argenterie a dû faire partie du service de table d'un général. Ils sont allés même jusqu'à conjecturer qu'elle pourrait provenir des dépouilles de Varus, après la défaite des légions romaines qu'il commandait, par le chef des Teutons, Arminius.

Les auteurs classiques nous apprennent que Varus, après avoir servi comme consul en Syrie, fut envoyé dans la Germanie. On sait aussi qu'il révit en Syrie avec des richesses considérables et qu'une partie de ces richesses le suivit en Germanie. vaincu par Arminius, il mourut en combattant. Ce qui établit le trésor découvert et Varus une connexion plus que probable, c'est que la localité où Varus fut défait et l'endroit où le trésor était caché ne sont qu'à 30 milles au plus (18 kilomètres) de distance.

Nous pouvons ajouter que le docteur Bendorff, de Göttinge, a réussi à déchiffrer vingt-quatre inscriptions gravées sur les vases en anciens caractères romains. Un autre fait intéressant qui résulte de cette découverte, c'est que chaque pièce d'argenterie porte la mention de son poids. On pourra donc être fixé sur la question tant de fois débattue du poids réel chez les Romains.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS.

- 26 janvier. — Vankovenbergh Bortrand, 63 ans, horticul. Mollat Léonide, 37 ans, rue de Tourcoing.
 - 27 janvier. — Desfontaines Sophie, 77 ans, journalière, à l'hospice des Petites-Sœurs. Desreux Benjamin, 39 ans, tisserand, hôpital. Lorthiois François, 24 ans, tisserand, hôpital.
 - 28 janvier. — Ménager Charles, 57 ans, cabaretier, rue de Tourcoing. Demessine Rosalie, 54 ans, ménagère, rue Inkerman. Duquesne J.-B., 62 ans, journalier, rue du Galou-d'Eau. Boedri Rosalie, 55 ans, ménagère, rue de la Lys.
 - 29 janvier. — Cavellier Félicité, 61 ans, sans profession, rue de la Fosse-aux-Chènes. Leveugle Clotilde, 80 ans, journalière, hospice.
 - 31 janvier. — Lefebvre Palmyre, 26 ans, ménagère, rue de Lille.
 - 1^{er} février. — Vandemeulebroec Bruno, 22 ans, tisserand, au Pile. Deroubaix Charles, 44 ans, garçon-boulangier, rue Latine. Vienne Mélanie, 59 ans, ménagère, rue des Foudreaux.
- Il est décédé en outre 8 garçons et 22 filles au lessons de 5 ans.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

- 31 janvier. — Lemaire Louis, 28 ans, journalier, et Florin Adolphe, 20 ans, tisserand. Joveneau Joseph, 43 ans, menuisier, et Dujardin Céline, 38 ans, sans profession. Daroi Louis, 34 ans, marchand-boulangier, et Vandomme Adeline, 28 ans, sans profession. Hauwel Edmond, 29 ans, tisserand, et Roland Philomène, 23 ans, servante. Troquemé Thimote, 32 ans, dessinateur, et Knorr Eveline, 33 ans, sans profession. Dehein Gustave, 22 ans, tisserand, et Deltroix Adèle, 22 ans, journalière. Roussel Charles, 22 ans, journalier, et Derycké Marie, 19 ans, journalière.
- 26 janvier. — Delannoy Alexandre, 30 ans, brosteur, et Vanthorne Julie, 27 ans, journalière.
- 27 janvier. — Deltroix Edmond, 30 ans, mécanicien, et Dujardin Outille, 33 ans, sans profession.
- 28 janvier. — Provost Auguste, 32 ans, marchand de fourrages, et Debuene Julie, 34 ans, sans profession.
- 30 janvier. — Wibert Edouard, 21 ans, sans profession, et Lampé Emilie, 19 ans, sans profession.
- 1^{er} février. — Thiberghien Jules, 29 ans, journalier, et Langmanne Léopoldine, 45 ans, journalière. Delannoy François, 41 ans, journalier, et Stock Joséphine, 46 ans, courrière. Nisse Florentin 37 ans, tisserand, et Voyer Marie, 44 ans, journalière.

EN VENTE
à la Librairie de REBOUX,
Rue Nain, 1, Roubaix.
LETTRE
sur le futur Concile oecuménique
par Mgr l'Evêque d'Orléans.
Prix : 1 franc.

Dépêche commerciale.
— Liverpool, 4 février.
Marché excité haussant. — Ventes 20,000 balles.
Midling lousiane 12 7/8.
Havre, 4 février.
Grandes affaires pour spéculation et future. — Très ordinaire lousiane 437 1/2. Omvra 113 1/2 francs.

COURS DE LA BOURSE
Du 3 Février 1868.
Cours de ce jour. Cours d'hier. Cours d'écoulement.
3 1/2 70 9/16 — 3 1/2 71 1/16
4 1/2 103 00 — 4 1/2 103 00

FLIPO-MEURISSE,
Rue de la Fosse-aux-Chènes,
VERRE A VITRES
Gros et Détail.
Aux conditions des Verrières.

ANNONCES

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy
CAPITAUX A PLACER
Moyennant sûretés hypothécaires,
aux taux de 4 1/2 et 5 0/0.
8132

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubais, rue du Pays.
CAPITAUX A PLACER
sur hypothèque.
Notamment deux sommes de 30,000 fr. chacune, à placer pour dix ans. 8499

Etude de M^e TACQUET, rue Fauvrière, 32, Roubais.
On demande des capitaux à placer, moyennant sûretés hypothécaires. 8529

A vendre de gré à gré
Une grande quantité de propriétés bâties et non bâties sises à Roubais.
S'adresser à M^e TACQUET, notaire à Roubais. 8458

Etude de M^e COTTIGNY, notaire à Roubais
A PLACER
sur hypothèque.
une somme de 35,000 francs et une autre de 15,000 francs.
Ces sommes pourraient être divisées.
S'adresser à M^e COTTIGNY, notaire à Roubais, rue Neuve, 44. 8459

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy
Ville de Roubais.
Article premier.
A front de la rue Saint-Elisabeth.
Une belle

PROPRIÉTÉ

comprenant maison à usage de rentier, maison avec grand perron à côté, marouise avec vastes écuries dans la cour et remises.
Partie de cette propriété est occupée par M. Chevalier-Davyne et partie est inoccupée.
Article deuxième.
Rue des Etouffés, près de Ma-Campagne.

UNE MAISON

à usage de rentier
avec étage et mansardes, occupée par M. Duterre, 21.

A VENDRE

sur la mise à prix de 26,000 fr.
L'an 1869, le Samedi 6 Février, à 3 heures de relevé, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication publique des propriétés ci-dessus.
S'adresser pour tous renseignements audit M^e VALENDUCQ, notaire, chargé de cette vente. 8592

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy
Ville de Lannoy.
Article premier.
A CEDER, pour en jouir de suite,
LE SERVICE

DE MESSAGERIES

de Lannoy à Lille, y a qu'exploite, madame veuve Deleruc, de Lannoy, avec le matériel et les objets qui en dépendent, consistant notamment en :
3 Chevaux, 3 Charriots et 2 Bâches
L'an 1869, le Samedi 6 Février, à trois heures de relevé, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude, à la cession par adjudication publique, des objets ci-dessus désignés.
S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e VALENDUCQ, notaire. 8593